

VILLE DE CAEN
PROCES VERBAL D’AFFICHAGE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 DECEMBRE 2013

- **Compte rendu des décisions prises par M. le Député-Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal en date du 7 avril 2008.**

- **Budget Primitif de l'exercice 2014**

Le Conseil Municipal :

ARRETE le Budget Primitif pour l'exercice 2014 en dépenses et en recettes à 295 021 608 € ;

CONFIRME les taux d'imposition 2014 suivants :

- **17,34 %** pour la Taxe d'Habitation
- **30,73 %** pour la Taxe sur le Foncier Bâti
- **31,86 %** pour la Taxe sur le Foncier non Bâti

AUTORISE M. le Député-Maire ou son représentant à négocier au mieux des intérêts de la Ville, les contrats d'emprunt pour 2014 et leurs avenants éventuels dans la limite des prévisions inscrites au budget.

Adopté à la majorité absolue.

Mme GUETIN, Mme VINCENT, M. BADACHE, Mme PREEL, M. GROLLIER, Mme LE BRETHON, Mme PRADAL-CHAZARENC, M. DUNCOMBE, M. TONANI, Mme de LA PROVÔTÉ, M. WILLAUME ayant voté contre

- **Subventions de fonctionnement aux associations pour l'exercice 2014**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE aux associations les subventions relatives à :

- ACTIONS DE PREVENTION SANITAIRE
- AIDE A LA FAMILLE
- ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES
- ANCIENS COMBATTANTS
- DEMOCRATIE DE PROXIMITE
- HABITANTS DE QUARTIERS
- SPORTS

AUTORISE M. le Député-Maire ou son représentant à signer avec les associations, bénéficiaires d'une subvention d'un montant supérieur à 15 000 €, une convention.

Adopté à l'unanimité.

- **Exercice 2014 - Acomptes sur subventions de fonctionnement aux associations**

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'autoriser le versement aux associations ayant perçu en 2013 une subvention de fonctionnement de 7 500 € ou plus, et qui seraient confrontées à des difficultés de trésorerie en début d'année prochaine, d'un acompte à valoir sur la subvention de fonctionnement 2014, dans la limite maximale du quart de la subvention de fonctionnement attribuée en 2013 ;

INDIQUE que le versement de ces acomptes ne préjuge en rien du montant de la subvention qui sera voté au titre de 2014.

Adopté à l'unanimité.

- **Virements de crédits et adaptations budgétaires - Autorisation du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE divers virements de crédits :

Budget principal :

- Dépenses (chapitre 023) 3 940,09 €

- Recettes (chapitre 021) 3 940,09 €

Adopté à l'unanimité.

- **Convention relative au déploiement des espaces Cyber-Base dans l'école Senghor - Subvention versée à la Ville par la Caisse des Dépôts et Consignations pour les travaux dans les locaux mis à disposition de l'Association Mieux Vivre et Détente**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de l'avenant à la Convention permettant à la Ville de solliciter le versement de l'aide financière de la Caisse des Dépôts et Consignations ;

AUTORISE M. le Député-Maire ou son représentant à signer la convention.

Adopté à l'unanimité.

- **Communauté d'agglomération Caen la mer - Transfert de charges - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées - Approbation des procès-verbaux.**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE les évaluations des transferts de charges telles qu'elles résultent des procès-verbaux.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel municipal - Régime indemnitaire - Attribution d'une prime exceptionnelle**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de verser au mois de janvier 2014, une prime exceptionnelle aux agents municipaux. Cette prime se décompose en deux parts distinctes, à savoir :

- Une part forfaitaire de 100 € bruts versée aux agents dont la rémunération nette moyenne (calculée par référence à l'année 2013) est strictement inférieure à 2 000 €. Cette indemnité est versée quelles que soient la quotité de temps de travail, et la catégorie (A, B, C) des agents.
- Une part variable selon le grade et l'échelon détenu par l'agent, proportionnelle à sa quotité de temps de travail, dans la limite de 120,39 € bruts maximum. Cette part variable est calculée par référence directe aux projets de revalorisations indiciaires prévus par le Gouvernement pour le 1^{er} février 2014, concernant la catégorie C et une partie de la catégorie B des trois fonctions publiques.

DIT que cette prime est calculée par référence aux primes existantes pour chaque grade (IAT, IFTS, IFRSS, PSR, ISS, PFR) et dans le respect du principe de parité avec les services de l'Etat ;

DIT que les bénéficiaires de cette prime exceptionnelle sont les agents municipaux recrutés sur emploi permanent (titulaires, stagiaires ou non titulaires recrutés selon l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée) à la date du 1^{er} décembre 2013 ;

DIT que les autres délibérations relatives au régime indemnitaire adoptées dans les délibérations susvisées sont sans changement.

Adopté à l'unanimité.

- **Approbation du Plan Local de l'Urbanisme (PLU)**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le Plan Local d'Urbanisme de la ville de CAEN ;

DIT que, conformément aux dispositions des articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera transmise à la préfecture du Calvados, fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, et sera publiée au recueil des actes administratifs de la ville de CAEN. En outre, mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;

PRECISE que la présente délibération sera exécutoire après sa réception en Préfecture et accomplissement des mesures d'affichage et d'insertion dans la presse, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Adopté à la majorité absolue.

Mme GUETIN, Mme VINCENT, M. BADACHE, Mme PREEL, M. GROLLIER, Mme LE BRETHON, Mme PRADAL-CHAZARENC, M. DUNCOMBE, M. TONANI, Mme de LA PROVÔTÉ, M. WILLAUME ayant voté contre

- **Rachat d'immeubles auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) au titre de l'année 2014 (Presqu'île portuaire, ZA Mont-Coco)**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de procéder auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie au rachat des biens immobiliers suivants :

- les parcelles nues cadastrées MB n°s 6 et 7, d'une contenance respective de 75 m² et de 387 m², situées 60 cours Caffarelli et 16 rue de Cardiff, au prix actualisé de 91 622,26 € HT ;
- dans un ensemble en copropriété situé 18 rue de la Girafe, édifié sur la parcelle HO n° 21 de 3672 m², les lots n°s 7 à 14, 17, 19 à 23, 27, 36 à 53 soit 33 emplacements de parkings, le lot n° 5, d'une surface de 195,70 m² situé au 2^{ème} étage et le lot n° 6, d'une surface de 154,50 m², situé au 3^{ème} étage, correspondant à des bureaux, locaux pour archives, sanitaires et couloirs, au prix actualisé de 511 040,34 € HT ;

PRECISE que le montant total de ces rachats s'élève à la somme de 602 662,60 € HT ;

DIT que les frais liés à ces rachats seront supportés par la Ville ;

HABILITE Monsieur le Député-Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature l'acte d'acquisition et tous documents qui y sont liés.

Adopté à l'unanimité.

- **Démolition caserne Martin - Dispositif de résorption des friches. Convention Ville de Caen/Etablissement Public Foncier de Normandie - Signature d'un avenant**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la signature d'un avenant à la convention signée le 20 décembre 2012 entre la ville de Caen et l'EPF Normandie, pour porter l'enveloppe maximale allouée aux travaux de déconstruction des bâtiments de l'ancienne caserne Martin à 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC ;

PRECISE que les autres dispositions de la convention restent inchangées ;

AUTORISE Monsieur le Député-Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature l'avenant.

Adopté à la majorité absolue.

M. L'ORPHELIN, Mme GISSOT, Mlle CHEHAB, Mme BERGER, M. VERET, Mme CAUCHY, M. JOLY ayant voté contre

- **Caserne Martin - Choix de l'équipe opérateur/architecte en vue de la cession ultérieure du site**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de retenir l'opérateur CIRMAD, associé à l'architecte Rudy RICCIOTTI, en vue de l'élaboration du projet de renouvellement du site de la caserne Martin et du dépôt d'une demande de permis de construire ;

PRECISE que le projet sera élaboré en étroite concertation avec la Ville, sur la base des principales caractéristiques de l'offre remise ;

DIT que l'emprise foncière de la caserne Martin sera cédée à l'opérateur CIRMAD après rachat auprès de l'EPFN et établissement du cahier des charges de cession reprenant les principales caractéristiques du projet élaboré.

Adopté à la majorité absolue.

M. L'ORPHELIN, Mme GISSOT, Mlle CHEHAB, Mme BERGER, M. VERET, Mme CAUCHY, M. JOLY ayant voté contre

Mme GUETIN, Mme VINCENT, M. BADACHE, Mme PREEL, M. GROLLIER, Mme LE BRETHON, Mme PRADAL-CHAZARENC, M. DUNCOMBE, M. TONANI, Mme de LA PROVÔTÉ, M. WILLAUME s'étant abstenu(s)

- **Groupe de logements sociaux dits GIVC de Saint-Germain - Conclusion d'un bail emphytéotique entre la ville de Caen et Caen Habitat**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de consentir à Caen Habitat un bail emphytéotique administratif de 50 ans, courant à compter du 1^{er} janvier 2014, portant sur les parcelles cadastrées IS n° 3 (5 431 m²), IS n° 4 (1 357 m²) et IS n° 5 (1 712 m²) sur lesquelles sont édifiés quatre bâtiments de 32 logements collectifs et 28 logements individuels, adressés 10 à 36 rue de l'Abbaye d'Ardenne, 2 à 8 rue du Petit Clos Saint-Germain et 2 à 44 rue du Grand Clos Saint-Germain, en vue du renouvellement de ce site à usage de logements sociaux ;

PRECISE que le bail emphytéotique sera consenti moyennant l'euro symbolique par an ;

INDIQUE que, dans le cadre de ce bail, il est prévu que Caen Habitat procède à une réhabilitation légère, après étude, d'une trentaine de logements et à la démolition d'au moins trente logements et reconstruction d'un nombre au moins égal de logements sociaux, ce projet étant toutefois susceptible d'évolution en fonction de l'étude de renouvellement menée sur le site en lien avec la Ville ;

MENTIONNE que la conclusion du bail emphytéotique administratif ne pourra s'opérer que sous la réserve de l'obtention de l'accord du représentant de l'Etat ;

DIT que les parcelles, objet du bail, seront grevées des éventuelles servitudes nécessaires, du fait de la présence de réseaux ou autres installations techniques ;

PRECISE que, dans l'hypothèse où le projet de renouvellement à venir sur le site nécessiterait une nouvelle définition parcellaire, intégrant tout ou partie des voiries de desserte des parcelles, objet du bail, la Ville s'engage, le moment venu, à présenter au conseil municipal les déclassements de voiries nécessaires, afin de pouvoir intégrer les emprises concernées dans le périmètre du projet. Ces emprises nouvelles devront alors être intégrées dans le périmètre du bail emphytéotique par la voie d'un avenant ;

INDIQUE que les frais d'acte de bail seront supportés par Caen Habitat en sa qualité de preneur ;

AUTORISE Monsieur le Député-Maire, ou son représentant, à signer le bail emphytéotique administratif et tous documents qui y seront liés.

Adopté à l'unanimité.

- **Patrimoine GIVC - Convention de gestion entre la ville de Caen et Caen Habitat - Conclusion d'un avenant**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'avenant à la convention du 6 octobre 1998, qui a pour objet d'actualiser la liste du patrimoine GIVC dont la gestion sera poursuivie par Caen Habitat à compter du 1^{er} janvier 2014, soit 315 logements, concernant les groupes d'immeubles suivants : Restout (21 logements), Cité de l'Oreille (46 logements), Calvaire Saint-Pierre (120 logements), Capucines (21 logements), Réservoirs (25 logements), Robillard (46 logements) et Cheminet (36 logements) ;

PRECISE que, parmi ces 315 logements, 46 (groupe d'immeubles Robillard) sont voués à une prochaine démolition dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la Grâce de Dieu ;

INDIQUE que les parties se sont d'ores et déjà accordées pour soustraire du mandat de gestion confié à Caen Habitat ces 46 logements, dès lors qu'ils auront été démolis ;

DIT que les autres dispositions de la convention du 6 octobre 1998 demeurent inchangées ;

AUTORISE Monsieur le Député-Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature l'avenant.

Adopté à l'unanimité.

- **Projet de Renouvellement Urbain du quartier du Calvaire Saint Pierre - Ilot de l'Eglise - Cession d'un terrain à la Société SOTRIM - Délibération complémentaire**

Le Conseil Municipal :

INDIQUE que les droits à construire affectés au terrain que la Ville a décidé de céder à la SCCV SOTRIM 1 par délibération en date du 30 septembre 2013, sont portés à 3 154,6 m² de surface de plancher, se décomposant en 1 957 m² pour les logements et 1 197,6 m² pour les locaux d'activités, se substituant aux droits à construire fixés par la délibération précitée ;

RAPPELLE que les prix unitaires de cession s'élèvent à 200 € HT / m² de surface de plancher affecté aux logements et à 90 € HT / m² de surface de plancher affecté aux activités ;

DIT en conséquence que le prix total de cession ressort à 499 184 € HT ;

PRECISE que, sur une emprise de 103 m², sous réserve du document d'arpentage, le surfonds destiné à l'aménagement d'un parvis public sera rétrocédé à la Ville par la SCCV SOTRIM 1 sans stipulation de prix dès lors que la division en volume sera établie ;

MENTIONNE que le tréfonds est défini comme étant le volume en sous-sol situé à environ 25 cm de profondeur par rapport au sol fini intégrant la protection de l'étanchéité ;

INDIQUE que les conditions de cession non modifiées par la présente délibération, qui avaient été fixées par la délibération du 30 septembre 2013, sont maintenues ;

PRECISE que la délibération sera considérée comme nulle et non avenue si la signature de l'acte n'est pas intervenue dans un délai maximum de 1 an ;

HABILITE M. le Député-Maire ou son représentant à revêtir de sa signature l'acte de vente et tous documents nécessaires qui y seront liés.

Adopté à l'unanimité.

- **Opération de construction par Caen Habitat avenue Georges Clémenceau (Clos Joli - Lot 1) - Débord d'un emmarchement sur domaine public - Conclusion d'une convention entre la Ville et Caen Habitat**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la Ville et Caen Habitat, relative à l'empiètement d'un escalier sur le domaine public communal, rue du Puits Picard ;

AUTORISE Monsieur le Député-Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité.

- **Secteur Guillaume de Normandie - Cession d'un terrain à la société d'économie mixte Normandie Aménagement - Délibération complémentaire**

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'accorder un différé de paiement du prix (908 800 € HT) au plus tard jusqu'au 28 février 2014, la signature de l'acte de cession devant intervenir avant le 31 décembre prochain ;

PRECISE que les dispositions de la délibération du 4 novembre 2013 restent inchangées ;

AUTORISE Monsieur le Député-Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires à la régularisation de la vente.

Adopté à l'unanimité.

Mme FERET, M. LE COUTOUR, Mme TRAVERT ne prenant pas part au vote

- **Site du Bon-Sauveur - Acquisition d'une emprise de terrain auprès de la SNC Caen Caponière**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'acquisition à titre gracieux des parcelles OB n° 89 et 101 constituant une partie de l'emprise de la future voie de liaison entre la rue Caponière et la rue du Carel ;

INDIQUE que ces parcelles seront grevées de servitudes de passage de réseaux souterrains ;

DIT que la ville de Caen supportera les frais liés à cette acquisition ;

PREND ACTE des servitudes de passage public instituées sur les allées Père JAMET et sur le square de l'ancienne cour d'Honneur du Bon Sauveur ;

PRECISE qu'en contrepartie de la servitude permettant l'accès du square au public, la Ville prendra en charge l'entretien courant des aménagements de ce square ;

AUTORISE Monsieur le Député-Maire, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition des parcelles OB n°89 et 101 et tous documents qui y seront liés.

Adopté à l'unanimité.

- **Acquisition par la ville de Caen auprès de Ports Normands Associés (PNA) d'un immeuble situé Quai François Mitterrand**

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'acquérir auprès du syndicat mixte Ports Normands Associés l'immeuble situé quai François Mitterrand, cadastré LZ n° 42 pour 80 m² ;

DIT que l'acquisition s'opèrera moyennant le prix de 60 000 € ; la Ville prenant à sa charge les frais liés à l'acquisition ;

AUTORISE Monsieur le Député-Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

Adopté à l'unanimité.

- **Réalisation des accès du pôle de formations santé - Incidences foncières - Acquisition Ville de Caen/Etat**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'acquisition à titre gracieux par la ville de Caen auprès de l'Etat d'une bande de terrain de 827 m² environ, sous réserve des résultats du document d'arpentage, à prendre aux dépens de la parcelle HP n° 39 ;

PRECISE que l'acte d'acquisition sera régularisé à l'issue des travaux d'aménagement, de sorte que le découpage parcellaire à opérer le soit au vu des emprises effectivement aménagées ;

INDIQUE que l'emprise à acquérir a vocation à intégrer le domaine public de la voirie communale ;

AUTORISE Monsieur le Député-Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

Adopté à l'unanimité.

- **Transfert de propriété du lycée Camille Claudel au profit de la Région Basse-Normandie**

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'opérer le transfert de propriété au profit de la Région Basse-Normandie du lycée professionnel Camille Claudel, situé 57 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny, cadastré section HV n°s 53, 54 et 55, pour une superficie totale de 19 454 m² ;

DIT que, conformément à la loi, ce transfert s'opèrera à titre gratuit ;

INDIQUE que la Région supportera tous les éventuels frais liés à ce transfert ;

PRECISE qu'un pacte de préférence sera introduit dans l'acte de transfert à régulariser entre la Ville et la Région, en cas de désaffectation et de vente de l'emprise du lycée, dans les conditions ci-avant exposées ;

AUTORISE Monsieur le Député-Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires à ce transfert de propriété.

Adopté à l'unanimité.

- **Dénomination de voies - Secteur Guillaume de Normandie / Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Claude Monet**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de dénommer "rue Germaine TILLION" la partie de la voie principale du secteur Guillaume de Normandie reliant la rue de la Lisière à la rue de la Guérinière ;

DECIDE de dénommer "rue AVICENNE" la partie de la voie principale du secteur Guillaume de Normandie entre la rue Germaine Tillion et le boulevard Raymond Poincaré ;

DECIDE de dénommer "Allée Jacqueline GOUESLARD", l'allée piétonne reliant la rue Germaine TILLION à la rue des Cormorans et à la rue de la Guérinière ;

DECIDE de dénommer "allée Charlotte PERRIAND" l'allée piétonne reliant le boulevard Raymond Poincaré à la rue Germaine Tillion ;

DECIDE de dénommer "rue André JOURNAUX", la voie reliant la rue des Bouviers et le boulevard de l'Espérance ;

DECIDE de dénommer "allée Charles GASSION", l'allée piétonne entre la rue Jean Le Hir et la rue de la Guérinière.

Adopté à l'unanimité.

- **Dénomination de voie - Esplanade Pierre CHAUNU**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de dénommer « Esplanade Pierre CHAUNU (1923-2009) » la voie qui reliera la rue Caponière à la rue du Carel.

Adopté à l'unanimité.

- **Mois de l'architecture contemporaine en Basse-Normandie 2014 - Versement d'une participation exceptionnelle pour l'organisation à la Maison de l'architecture de Basse Normandie**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le versement d'une participation exceptionnelle de 7 000 € à la Maison de l'architecture pour l'organisation du Mois de l'architecture 2014 ;

Adopté à l'unanimité.

- **Formation des habitants à la maîtrise d'usage - Attribution d'une participation à l'association Démosthène pour aide à la mise en place de la formation**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le versement d'une participation exceptionnelle de 4 000 € à l'association Démosthène.

Adopté à l'unanimité.

- **OPAH habitat indigne et précarité énergétique - Avenant à la convention**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet d'avenant à la convention d'OPAH habitat indigne et précarité énergétique modifiant les objectifs du programme sur la période de 2014 à 2017 ;

DIT que le montant prévisionnel des autorisations d'engagement de la Ville sur l'ensemble de la durée du programme (2012-2017) est de 946 500 € ;

DIT que le projet d'avenant pourra faire l'objet de modifications mineures avant sa signature ;

INDIQUE que le marché de suivi-animation de l'OPAH, confié au Pact Arim à l'issue d'une procédure d'appel d'offres, sera modifié par avenant, compte tenu de l'évolution des objectifs du programme ;

AUTORISE Monsieur le Député-Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention d'OPAH habitat indigne et précarité énergétique entre la Ville, l'Etat, l'Anah, la CAF et Procivis Calvados.

Adopté à l'unanimité.

- **OPAH habitat indigne et précarité énergétique - Attribution de subventions**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE aux personnes qui ont réalisé des travaux dans le cadre de l'OPAH habitat indigne et précarité énergétique une subvention d'un montant total de 12 866,91 €

Adopté à l'unanimité.

- **Travaux extérieurs de restauration d'immeuble - Participation de la ville dans le périmètre du centre ancien**

Le Conseil Municipal :

ALLOUE aux personnes concernées et pour les travaux qu'elles ont fait réaliser, les subventions d'un montant total de 6 328.95 €

Adopté à l'unanimité.

- **Monument commémoratif - Parc Claude Decaen - Remise de l'ouvrage à la ville de Caen - Signature d'une convention avec l'Association pour l'Edification d'un Mémorial des Civils et Militaires du Calvados Morts pour la France en Indochine, Corée, AFN, Opex**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention à intervenir entre la ville de Caen et l'Association pour l'Edification d'un Mémorial des Civils et Militaires du Calvados Morts pour la France en Indochine, Corée, AFN, Opex pour préciser les modalités de transfert au profit de la Ville de la propriété du monument commémoratif érigé par l'association au sein du parc Claude Decaen ;

DIT que le transfert de propriété s'opérera à la date de signature de la convention, la signature de cette convention entraînant de droit la caducité de la convention de mise à disposition susvisée du 16 février 2011 ;

AUTORISE Monsieur le Député-Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature la convention de transfert de propriété.

Adopté à l'unanimité.

- **Implantation de trois lignes électriques souterraines sur le domaine privé de la Ville de Caen - Parcelles cadastrées NV n°2 et 3, boulevard des Baladas (Parc des expositions) - Convention Ville / ERDF**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Electricité Réseaux Distribution France à implanter, à ses frais, trois lignes électriques souterraines d'une longueur totale d'environ 566 mètres sur les parcelles cadastrées NV n°2 et 3, boulevard des Baladas à Caen ;

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée de l'ouvrage ;

AUTORISE les représentants d'ERDF à pénétrer sur les parcelles concernées pour la pose et l'entretien de l'ouvrage ;

HABILITE M. le Député-Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Implantation de deux lignes électriques et d'une canalisation gaz sur le domaine communal - Parcelles OE n°43 et 78, avenue Albert Sorel et rue Jean de la Varende - Conventions Ville/ERDF et Ville/GRDF - Conventions tripartites Ville/Caen la Mer/ERDF et Ville/Caen la Mer/GRDF**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Electricité Réseaux Distribution France à implanter, à ses frais, deux lignes électriques souterraines d'une longueur totale d'environ 106 mètres sur les parcelles cadastrées OE n° 43 et 78, avenue Albert Sorel et rue Jean de la Varende ;

AUTORISE Gaz Réseaux Distribution France à implanter, à ses frais, une canalisation souterraine de gaz naturel d'une longueur totale d'environ 91 mètres sur les parcelles cadastrées OE n° 43 et 78, avenue Albert Sorel et rue Jean de la Varende ;

DIT que les autorisations sont consenties à titre gratuit pour la durée des ouvrages ;

AUTORISE les représentants d'ERDF à pénétrer sur les parcelles concernées pour la pose et l'entretien des ouvrages ;

AUTORISE les représentants de GRDF à pénétrer sur les parcelles concernées pour la pose et l'entretien des ouvrages ;

HABILITE M. le Député-Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Implantation de deux lignes électriques souterraines sur le domaine privé de la Ville de Caen - Parcelles KD n°71 et 72, rue de Falaise - Convention Ville/ERDF**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Electricité Réseaux Distribution France à implanter, à ses frais, deux lignes électriques souterraines d'une longueur totale d'environ 10 mètres sur les parcelles cadastrées KD n°71 et 72, rue de Falaise à Caen ;

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée de l'ouvrage ;

AUTORISE les représentants d'ERDF à pénétrer sur les parcelles concernées pour la pose et l'entretien de l'ouvrage ;

HABILITE M. le Député-Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Implantation de deux lignes électriques souterraines et d'un poste de transformation sur le domaine privé de la Ville de Caen - Parcelles KB n°53, 51 et 38, rue de la Guérinière - Conventions Ville /ERDF**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Electricité Réseaux Distribution France à implanter, à ses frais, deux lignes électriques souterraines haute tension d'une longueur totale d'environ 121 mètres sur les parcelles cadastrées KB n° 53, 51 et 38, rue de la Guérinière et un poste de transformation sur la parcelle cadastrée KB n°38, rue de la Guérinière à Caen ;

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée des ouvrages ;

AUTORISE les représentants d'ERDF à pénétrer sur les parcelles concernées pour la pose et l'entretien des ouvrages ;

HABILITE M. le Député-Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **PLH - Aide de la Ville de Caen en faveur de l'accession à la propriété - Avenant portant modifications à la convention, au règlement et à la fiche d'engagement - Avenant de transfert concernant la société Investir Immobilier**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant de transfert concernant la société Investir Immobilier ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant portant modifications à la convention, au règlement et à la fiche d'engagement, approuvés par délibération du 12 novembre 2012.

Adopté à l'unanimité.

- **PRU - Projet d'avenant de clôture de la convention ANRU**

Le Conseil Municipal :

DONNE un avis favorable à l'intégration à la convention ANRU de l'acquisition de la salle de quartier du Calvaire Saint Pierre ;

DONNE un avis favorable sur les orientations et ajustements du programme visant à consolider le programme de renouvellement urbain de la Grâce de Dieu ;

DONNE un avis favorable à l'intégration à la convention ANRU de la création d'une nouvelle voie Nord Sud, de la requalification des abords de l'immeuble Lavigerie sur le secteur Sud Ouest du quartier de la Grâce de Dieu ;

DONNE un avis favorable à l'intégration à la convention ANRU de l'aménagement d'un local technique rue des Capucines démolit sur le site "association des Paralysés de France" ;

DONNE un avis favorable à l'intégration à la convention ANRU d'une étude du réaménagement des halls de l'immeuble Lavigerie de la Grâce de Dieu ;

DONNE un avis favorable à l'intégration à la convention ANRU de la création d'un nouveau bâtiment d'activités tertiaires sur la ZAE FRESNEL de la Grâce de Dieu ;

DONNE un avis favorable à l'intégration à la convention ANRU d'une subvention plus importante pour l'amélioration de la performance thermique des façades des deux immeubles Collin et Marchands de la Place du Commerce à la Grâce de Dieu ;

DONNE un avis favorable à l'intégration à la convention ANRU d'une subvention à l'ingénierie en faveur de l'insertion visant à pérenniser le dispositif des clauses sociales dans les marchés publics du PRU ;

ADOPTE le projet d'avenant national de sortie à la Convention multi partenariale ANRU de la Ville de Caen, intégrant les points précités, pour la mise en œuvre des Projets de Renouvellement Urbain sur les quartiers Guérinière, Grâce de Dieu, Pierre Heuzé, Calvaire-Saint Pierre et Ribot ;

AUTORISE Monsieur le Député-Maire ou son représentant à communiquer ce projet d'avenant à l'ANRU et à signer tout document relatif au présent programme, notamment tout avenant ne modifiant pas significativement l'implication financière de la Ville de Caen et le contenu du programme de Renouvellement Urbain ;

AUTORISE Monsieur Le Député-Maire à solliciter les subventions au taux le plus élevé possible auprès de l'Europe, de l'ANRU, du Conseil Régional, de Caen la Mer, de la Caisse des Dépôts et Consignations pour toutes les opérations sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Caen intégrées à la maquette financière de la convention multi partenariale ANRU.

Adopté à l'unanimité.

- **Projet de renouvellement urbain - Quartier de la Guérinière - Aménagement de la Place de la liberté - Autorisation de signer un marché de travaux suite à appel d'offres.**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Normandie Aménagement, mandataire dans le cadre de l'aménagement de la Place de la Liberté, à signer au nom et pour le compte de la Ville de Caen, les marchés de travaux relatifs au :

- Lot n°1 - Terrassement voirie assainissement avec le groupement COLAS/MINERAL SERVICE (PSE 2 comprise) ;
- Lot n°2 - Réseaux divers avec la société CEGELEC (PSE 2 et 3 comprises) ;
- Lot n°3 - Espaces verts et mobilier avec la société VALLOIS NORMANDIE.

AUTORISE Normandie Aménagement, mandataire dans le cadre de l'aménagement de la Place de la Liberté, à signer les avenants éventuels et décisions de poursuivre dans la limite de 5% de chacun des marchés précités et du montant du mandat d'aménagement confié à la Société d'Economie Mixte Normandie Aménagement, soit 2 389 000 € HT intégrant l'ensemble des prestations intellectuelles et des travaux, et notamment les dépenses déjà engagées.

Adopté à l'unanimité.

Mme FERET, M. LE COUTOUR, Mme TRAVERT ne prenant pas part au vote

- **Proposition de résidence d'architectes sur le quartier du Chemin Vert - Subvention affectée à la Maison de l'architecture de Basse-Normandie**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de résidence d'architectes sur le quartier du Chemin Vert,

ACCORDE le versement d'une subvention affectée de 14 000 € à la Maison de l'Architecture pour mener à bien le projet,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette action.

Adopté à l'unanimité.

- **Convention tripartite définissant les relations entre le Conseil Général, la Ville de Caen et l'Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence relative au fonctionnement du Service d'Action Préventive intervenant à Caen. Subvention 2013**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE le versement par la Ville de Caen au Conseil Général au titre de l'année 2013 d'une subvention de 156 688 € selon les modalités de l'article 5 de ladite convention :

- 50 % du montant de la subvention versée après la délibération du Conseil Municipal ;
- 50 % du montant de la subvention sur présentation du bilan mentionné à l'article 5-1 et du rapport d'activité mentionné à l'article 9.

AUTORISE Monsieur le Député-Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette action.

Adopté à l'unanimité.

- **Jeux Equestres Mondiaux - Convention d'utilisation et d'occupation des installations de l'hippodrome de Caen liées à la compétition d'attelage sur le site de la Prairie entre la Société d'Encouragement du Cheval Français, le Groupement d'Intérêt Public "JEM Normandie 2014" et la Ville de Caen**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de convention d'utilisation et d'occupation des installations de l'hippodrome de Caen liées à la compétition d'attelage sur le site de la Prairie entre la Société d'Encouragement du Cheval Français, le Groupement d'Intérêt Public (GIP) "JEM Normandie 2014" et la Ville de Caen ;

AUTORISE Monsieur le Député Maire ou son représentant à signer ladite convention et les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

- **Jeux Equestres Mondiaux - Transfert de la maîtrise d'ouvrage du GIP JEM 2014 à la Ville de Caen, des travaux de remise en état des terrains et installations connexes pérennes des sites du terrain d'honneur du Stade d'Ornano et des terrains du complexe d'entraînement adjacent - Avenant numéro 1 à la convention**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet d'avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage précisant l'évolution des modalités d'organisation des Jeux Equestres Mondiaux, notamment la non utilisation du stade vélodrome de Venoix et le placage d'une pelouse provisoire sur le terrain de d'Ornano pour la saison 2014-2015 ;

AUTORISE Monsieur le Député-Maire ou son représentant à signer ledit avenant à la convention et les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

- **Jeux Equestres Mondiaux - Transfert de la maîtrise d'ouvrage du GIP JEM 2014 à la Ville de Caen, des travaux d'aménagement et de sécurisation d'une zone de stationnement située sur les carrières souterraines à Beaulieu - Convention**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de convention précisant les conditions de transfert et d'organisation de la maîtrise d'ouvrage du GIP JEM 2014 à la Ville de Caen des travaux d'aménagement et de sécurisation d'une zone de stationnement située sur les carrières souterraines à Beaulieu,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire ou son représentant à signer ladite convention et les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

- **Jeux Equestres Mondiaux - Aménagements paysagers du Parc des Expositions - Renforcement de la distribution électrique autour des halls 1, 2 et 3 - Autorisation de signer le marché de travaux suite à une consultation en procédure adaptée**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de renforcement de la distribution électrique autour des halls 1-2-3 du Parc des expositions à l'occasion des aménagements paysagers à réaliser ;

AUTORISE Monsieur le Député-Maire ou son représentant à signer le marché public relatif aux travaux de renforcement de la distribution électrique autour des halls 1, 2 et 3 avec l'entreprise suivante :

- Entreprise : SPIE, 14200 – Hérouville-Saint-Clair
- Montant H.T. : 105 319,59 € H.T.

AUTORISE Monsieur le Député-Maire ou son représentant à signer les avenants éventuels sans incidence financière sur le montant dudit marché ;

AUTORISE Monsieur le Député-Maire ou son représentant à signer les avenants éventuels et décisions de poursuivre, dans la limite de 5 % du marché précité.

Adopté à l'unanimité.

- **Jeux Equestres Mondiaux - Participation à une étude d'impact économique, sociétal, social et environnemental - Conventions de partenariat**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le programme de recherche présenté et la participation financière de la Ville de Caen à hauteur de 6.250 € ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention cadre d'une part, et la convention de partenariat avec l'INRA d'autre part.

Adopté à l'unanimité.

- **Jeux Equestres Mondiaux - Convention de mise à disposition de terrains et d'équipements propriétés de la ville de Caen pour l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux FEI Alltech Normandie 2014 et d'épreuves préparatoires**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition de terrains et d'équipements propriétés de la Ville de Caen pour l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux Normandie 2014 ;

AUTORISE Monsieur le Député-Maire ou son représentant à signer le projet de convention ainsi que tous les documents d'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

- **Programme annuel d'investissements dans les équipements sportifs - Exercice 2014 - Adoption du programme - Demande de subvention à la Région**

Le Conseil Municipal :

ADOpte le programme de gros entretien des équipements sportifs fréquentés par les lycées pour l'année 2014 pour un montant évalué à 243 000 € ;

SOLLICITE de la Région Basse-Normandie des subventions aux taux le plus élevé possible ;

AUTORISE Monsieur le Député-Maire, ou son représentant à signer tous documents se rapportant au financement de ces opérations.

Adopté à l'unanimité.

- **Programme annuel d'investissements dans les équipements sportifs - Exercice 2014 - Adoption du programme susceptible d'être subventionné par le Département**

Le Conseil Municipal :

ADOpte le programme de gros entretien des équipements sportifs pour l'année 2014 pour un montant évalué à 580 000 € T.T.C.

SOLLICITE du Département du Calvados des subventions aux taux le plus élevé possible ;

AUTORISE Monsieur le Député-Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant au financement de ces opérations.

Adopté à l'unanimité.

- **Travaux de reconstruction et réhabilitation du groupe scolaire Albert Camus - Autorisation de signer les marchés des lots 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 8**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Député-Maire ou son représentant à signer les marchés relatifs aux travaux de reconstruction et de réhabilitation du groupe scolaire Albert Camus avec les entreprises suivantes :

Lot 1 : Gros œuvre – VRD

Entreprise ABSCIS BERTIN – 14760 BRETTEVILLE S/ODON 77 182.93 € HT

Lot 2 : Charpente bois lamellé collé

Entreprise DESCHAMPS – 53500 ST DENIS DE GASTINES 36 888.98 € HT

Lot 3 : Couverture bac acier – Etanchéité

Entreprise SEB – 14310 VILLERS BOCAGE 52 673.48 € HT

Lot 4 : Menuiserie extérieure aluminium

Entreprise ALUTIL – 14123 CORMELLES LE ROYAL 27 400.00 € HT

Lot 5 : Menuiserie intérieure - Cloisons sèches - Plafonds suspendus - Plafonds coupe-feu

Entreprise SNER – 14700 FALAISE 93 460.87 € HT

Lot 6 : Courants forts – faibles

Entreprise INEO – 14790 Verson 39 571.74 € HT

Lot 8 : Peintures - Revêtements de sols

Entreprise GILSON – 14460 COLOMBELLES 68 012.50 € HT

AUTORISE Monsieur le Député-Maire ou son représentant à signer les avenants sans incidence financière sur le montant des dits marchés ;

AUTORISE Monsieur le Député-Maire ou son représentant à signer les avenants éventuels et décisions de poursuivre dans la limite de 5% des marchés précités et de l'enveloppe globale de l'opération.

Adopté à l'unanimité.

- **Aménagement de la pointe Presqu'île - Création et renouvellement des réseaux - eau potable - eaux pluviales - eaux usées - Autorisation de signer le marché de travaux suite à l'appel d'offres**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Député-Maire ou son représentant à signer le marché relatif aux travaux de création et renouvellement des réseaux eau potable – eaux pluviales - eaux usées en préalable à l'aménagement de la Pointe Presqu'île avec le Groupement d'Entreprise SOGEA-SADE pour un montant de 2 896 367 € HT ;

AUTORISE Monsieur le Député-Maire ou son représentant à signer les avenants éventuels sans incidence financière sur le montant dudit marché (exemple : changement de dénomination sociale du prestataire) ;

AUTORISE Monsieur le Député-Maire ou son représentant à signer les avenants éventuels et décisions de poursuivre, d'une part dans la limite de 5 % du marché précité, d'autre part dans la limite de l'enveloppe financière de l'opération arrêtée à 4 050 000 € HT dont 1 950 000 € HT pour la Ville de Caen budgétée sur le programme travaux eau potable et eaux pluviales et 2 100 000 € HT pour la Communauté d'Agglomération Caen la mer sur le programme travaux eaux usées ;

AUTORISE Monsieur le Député-Maire ou son représentant à signer les conventions de subventions au plus fort taux avec les organismes subventionneurs.

Adopté à l'unanimité.

- **Eau potable - Rue Jean Baptiste Colbert - Renouvellement de la conduite de distribution - Autorisation de signer le marché de travaux suite à l'appel d'offres**

Le Conseil Municipal :

VALIDE le programme de travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable ø 100 sur 520 mètres et fixe l'enveloppe globale de l'opération à 300 000 € HT ;

AUTORISE Monsieur le Député-Maire ou son représentant à signer le marché relatif aux travaux de renouvellement du réseau d'eau potable avec l'entreprise CISE TP (CISE TP: ZA route de Falaise – 14540 GARCELLES SECQUEVILLE) pour un montant de 141 456 € HT ;

AUTORISE Monsieur le Député-Maire ou son représentant à signer les avenants éventuels sans incidence financière sur le montant dudit marché (exemple : changement de dénomination sociale du prestataire) ;

AUTORISE Monsieur le Député-Maire ou son représentant à signer les avenants éventuels et décisions de poursuivre, d'une part dans la limite de 5% du marché précité, d'autre part dans la limite de l'enveloppe financière de l'opération arrêtée à 300 000 € HT ;

AUTORISE Monsieur le Député-Maire ou son représentant à signer les conventions de subventions au plus fort taux avec les organismes subventionneurs.

Adopté à l'unanimité.

- **Eau potable - Eaux pluviales - Avenue Albert 1er - Autorisation de signer le marché de travaux suite à l'appel d'offres**

Le Conseil Municipal :

VALIDE le programme de travaux de renouvellement des réseaux eau potable Ø 150 sur 450 m et d'eaux pluviales de Ø 600 sur 440 m et fixe l'enveloppe globale de l'opération à 760 000 € HT ;

AUTORISE Monsieur le Député-Maire ou son représentant à signer le marché relatif aux travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eaux pluviales avec l'entreprise BARENTON S.A.S. – Le Fougeray – 50530 BACILLY pour un montant de 302 700,00 € H.T. ;

AUTORISE Monsieur le Député-Maire ou son représentant à signer les avenants éventuels sans incidence financière sur le montant dudit marché (exemple : changement de dénomination sociale du prestataire) ;

AUTORISE Monsieur le Député-Maire ou son représentant à signer les avenants éventuels et décisions de poursuivre, d'une part dans la limite de 5 % du marché précité, d'autre part dans la limite de l'enveloppe financière de l'opération arrêtée à 760 000 € HT ;

AUTORISE Monsieur le Député-Maire ou son représentant à signer les conventions de subventions au plus fort taux avec les organismes subventionneurs.

Adopté à l'unanimité.

- **Eau potable - Eaux usées - Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement - Exercice 2012**

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la communication des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2012.

Le conseil prend acte

- **Eau potable - Caen - Démarche d'établissement des périmètres de protection des captages d'eau potable des sources de Moulines - Engagements de la Ville de Caen**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet d'arrêté préfectoral de novembre 2013 portant déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux en vue de la consommation humaine, de l'instauration des périmètres de protection des captages et de l'institution des servitudes d'utilité publique, complétant l'arrêté préfectoral d'autorisation de prélèvement en date du 13 décembre 1888, portant autorisation d'utiliser l'eau en vue de la consommation humaine des captages d'eau situés sur les communes d'Acqueville, de Moulines et de Tournebu dénommés "Sources de Moulines" appartenant à la ville de Caen ;

S'ENGAGE à rédiger le cahier des charges correspondant aux études d'expertises technico-financières et d'évaluation foncière conjointement avec les acteurs concernés (membres du CLIC) dont la chambre d'agriculture, les exploitants et propriétaires de domaines agricoles concernés ;

S'ENGAGE pour que le calcul du préjudice direct, matériel et certain, qui fera l'objet d'une convention d'indemnisation, soit défini après la signature de l'arrêté préfectoral, dans le délai de sa mise en application, en fonction du choix du mode d'indemnisation financière ou la mise en œuvre d'une solution alternative ou compensatoire et que dans tous les cas, la négociation du montant des dites mesures résulte en priorité d'accords amiables entre la collectivité, maître d'ouvrage des opérations, et les acteurs concernés ;

S'ENGAGE à privilégier la mise en œuvre de solutions alternatives ou compensatoires aux indemnités lorsque l'exploitant et/ou le propriétaire concerné(s) par les périmètres de protection le souhaite(nt) et à compléter le préfinancement selon les opportunités foncières ;

S'ENGAGE à participer financièrement aux surcoûts liés à la mise en place des périmètres de protection concernant la gestion de l'assainissement eaux usées de la commune de Moulines, déductions faites des subventions obtenues par ailleurs ;

S'ENGAGE à porter l'enveloppe financière nécessaire à couvrir les frais relatifs à la mise en œuvre des périmètres de protections correspondant au coût des charges foncières et des travaux de mise en conformité et correspondant donc au coût des préjudices directs, matériels et certains ;

SOLLICITERA le concours financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation de ces périmètres de protection ;

AUTORISE Monsieur le Député-Maire ou son représentant à signer les conventions de subventions avec les organismes subventionneurs.

Adopté à l'unanimité.

- **Charte du Plateau Nord. Lieu d'excellence de la recherche et de l'innovation**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de charte du Plateau Nord, lieu d'excellence de la recherche et de l'innovation ;

AUTORISE M. le Député-Maire ou son représentant à signer le projet de charte et tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction du Développement Economique - Convention cadre de partenariat Ville de Caen - Université de Caen Basse-Normandie.**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de convention cadre de partenariat entre la Ville de Caen et l'Université de Caen Basse-Normandie ;

AUTORISE M. le Député-Maire ou son représentant à signer le projet de convention et tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction du Développement Economique - Subvention Affectée - Union Régionale des Associations de Sport de Culture et d'Entraide de Normandie - Congrès National.**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE la subvention affectée suivante :

- **L'URASCE Normandie** **2 000 €**

Adopté à l'unanimité.

- **Economie Sociale et Solidaire - ARTEC - Subvention affectée**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE la subvention affectée suivante :

- **ARTEC (Association Arts et Techniques)** **3 000 €**

Adopté à l'unanimité.

- **Centre Chorégraphique National de Caen / Basse-Normandie (CCNC/BN) - Implantation dans la chapelle du Bon Sauveur - Demande de subvention à l'Etat**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la demande de subvention auprès de l'Etat / Ministère de la Culture et de la Communication ;

AUTORISE M. le Député-Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette subvention.

Adopté à l'unanimité.

- **Musée de Normandie - Exposition 2014 - Equitation(s), l'art et la manière de monter à cheval - Partenariat et demandes de subvention**

Le Conseil Municipal :

DECIDE la réalisation de l'exposition "Equitation(s), l'art et la manière de monter à cheval, XVIe-XXIe s " ;

SOLLICITE de l'Etat, de la Région Basse-Normandie, du Département du Calvados ainsi que de tout autre organisme une subvention au taux le plus élevé possible ;

AUTORISE Monsieur le Député-Maire ou son représentant à signer tous les documents utiles à la réalisation du projet d'exposition.

Adopté à l'unanimité.

- **Musée de Normandie - Acquisitions - Demande de subvention au titre du Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM)**

Le Conseil Municipal :

SOLLICITE une subvention au taux le plus élevé possible du Fonds régional d'acquisition des musées (FRAM) pour l'acquisition d'œuvres pour le Musée de Normandie.

Adopté à l'unanimité.

- **Musée des Beaux-Arts - Exposition "Parcours croisés" du 15 février au 11 mai 2014 - Conventions de partenariat**

Le Conseil Municipal :

DECIDE la réalisation de l'exposition « Parcours croisés » ;

DECIDE de coéditer un catalogue pour l'exposition « Parcours croisés » ;

AUTORISE Monsieur le Député-Maire ou son représentant à signer tous les documents de partenariat dans le cadre de la préparation de l'exposition.

Adopté à l'unanimité.

- **Activités culturelles et évènementielles - Signature des contrats d'artistes**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Député-Maire ou son représentant à signer les contrats d'engagement d'artistes, d'intervenants, d'auteurs, d'animateurs ou de techniciens, les conventions artistiques, les contrats d'achat ou de ventes de spectacles, de coréalisation et de coproduction dans la limite des crédits annuels votés pour :

- la saison 2013/14 pour les contrats d'engagement, les contrats de cession de droits d'exploitation d'un spectacle, les contrats de coréalisation et les conventions artistiques ;

- les saisons 2013/14, 2014/15, 2015/16 pour les contrats de coproduction.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction de la Culture - Subvention affectée et de fonctionnement - Année 2013**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE la subvention affectée suivante :

Société d'Etudes, de Recherches Arthuriennes et Médiévales1 000 €

ACCORDE la subvention de fonctionnement suivante :

Ateliers Intermédiaires4 700 €

AUTORISE Monsieur le Député-Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces projets.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction de la Culture - Attribution d'une subvention affectée à la Compagnie Anna Ventura - Année 2014**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE la subvention affectée suivante :

Compagnie Anna Ventura..... 25.000 €

AUTORISE Monsieur le Député-Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce projet.

Adopté à l'unanimité.

- **Société d'Economie Mixte Locale pour la gestion du Zénith de Caen - Exercice 2011-2012 - Rapport des représentants du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE du rapport de ses représentants au Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte Locale pour la gestion du Zénith de Caen pour l'exercice établi du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012.

Adopté à l'unanimité.

Mme MAGUET, M. LEROY, Mlle CHEHAB, M. LEVILLY, Mme VERMES, Mme VINCENT ne prenant pas part au vote

- **Projet Educatif de Territoire (PEdT) - Année scolaire 2013-2014 - Subventions affectées**

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'attribuer les subventions affectées d'un montant global de 1 128 960 € dans le cadre des projets d'ateliers de découverte mise en place par des associations ;

ATTRIBUE une subvention affectée complémentaire de 2013,68 € à la MJC Guérinière et de 1 390,68 € à l'Union Sportive Saint Jean Eudes afin de compenser les frais de transports liés aux déplacements vers des locaux nécessaires au déroulement des ateliers lors du premier trimestre de l'année scolaire 2013-2014.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction de l'Education - Projets GIP Réussite Educative - Subvention affectée**

Le Conseil Municipal :

ATTRIBUE une subvention affectée d'un montant de 20.000 € au GIP caennais Réussite Educative.

Adopté à l'unanimité.

- **Garderies périscolaires de la Guérinière et du Chemin-Vert - Subventions affectées**

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'attribuer une subvention affectée à :

- l'association MJC Chemin-Vert	10 899 €
- l'association Horizon jeunesse	3 400 €

Adopté à l'unanimité.

- **Direction de l'Education - Associations socioéducatives - Subventions affectées**

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'accorder diverses subventions affectées d'un montant total de 100 900 € ;

DECIDE d'accorder diverses subventions de fonctionnement complémentaires d'un montant global de 18 499 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Remboursement des entrées piscine aux centres de loisirs**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de rembourser aux différents centres de loisirs de la Ville, au titre de l'année 2013, des entrées dans les piscines pour un montant total de 2 949,60 €, pour leurs groupes d'enfants pendant la période estivale.

Adopté à l'unanimité.

- **Projet d'accompagnement des jeunes Caennais vers les forums de l'emploi existants - Subvention affectée à la CAF**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'attribution d'une subvention affectée de 1 900 € au centre socioculturel CAF de la Guérinière dans le cadre du projet jeunesse.

Adopté à l'unanimité.

- **Avenant n°2 à la Convention d'utilisation du stade d'Ornano, du stade de Venoux et de leurs annexes du 25 juin 2010 entre la Ville de Caen et la SASP Stade Malherbe - Caen - Calvados - Basse-Normandie**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet d'avenant n°2 à la convention d'utilisation du Stade d'Ornano, du Stade de Venoux et de leurs annexes du 25 juin 2010 ;

AUTORISE Monsieur le Député-Maire ou son représentant à signer le projet d'avenant n°2 à la convention d'utilisation du Stade d'Ornano, du Stade de Venoux et de leurs annexes du 25 juin 2010 ainsi que tous les autres documents s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction des sports - Subventions affectées et d'équipement - Décembre 2013**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'attribution de subventions affectées aux associations suivantes :

TENNIS CLUB DE CAEN : 28 000 €

AVANT GARDE CAENNAISE : 300 €

ORIENTATION CAENNAISE : 1 500 €

AUTORISE le Député-Maire ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec l'association TENNIS CLUB DE CAEN.

APPROUVE l'attribution de subventions Haut-niveau à l'association suivante :

ARTISTIQUE CAENNAIS SPORTS ET LOISIRS - ACSEL : 10 000 €

APPROUVE l'attribution de subventions d'équipement à l'association suivante :

LES CONQUERANTS : 1 200 €

Adopté à l'unanimité.

- **Association Animation Emploi Calvados (AE14) - Avenant à la convention**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE la subvention exceptionnelle suivante :

ANIMATION EMPLOI CALVADOS : 5 000 €

AUTORISE M. le Député-Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention avec l'association AE 14.

Adopté à l'unanimité.

- **Association Mieux Vivre et Détente - Quartiers animés à la Pierre-Heuzé du 13 au 29 décembre 2013 - Subvention affectée**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE la subvention affectée suivante :

Association Mieux Vivre et Détente 4 000 €

Adopté à l'unanimité.

- **Appel à projets santé bien-être 2013 - Subvention affectée à L'Epi Vert**

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'attribuer une subvention affectée au titre de l'appel à projets 2013 de 2 330 € en faveur de l'association L'Epi Vert pour la réalisation de son projet santé.

Adopté à l'unanimité.

- **Convention de partenariat entre l'Etablissement Français du Sang, l'Union Départementale fédérée des donneurs de sang bénévoles du Calvados et la Ville de Caen**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE M. le Député-Maire ou son représentant à signer une convention de partenariat avec l'Etablissement Français du Sang Normandie, établissement public de l'Etat et l'Union Départementale fédérée des Donneurs de Sang Bénévoles du Calvados afin de promouvoir le don du sang à Caen.

Adopté à l'unanimité.

- **Anciens combattants - Subventions affectées**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE diverses subventions affectées pour un montant global de 3 250 €

Adopté à l'unanimité.

- **Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie - Subventions affectées**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE diverses subventions affectées pour un montant global de 17 980 €

Adopté à l'unanimité.

- **Service Europe, relations internationales et coopération décentralisée - Aide d'urgence pour les Philippines**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE la subvention exceptionnelle suivante :

Cités Unies France..... 10 000 €

Adopté à l'unanimité.

- **Service Europe, relations internationales et coopération décentralisée - Caen à l'International 2013 - Subventions affectées**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE diverses subventions affectées pour un montant global de 3 150 €

Adopté à l'unanimité.

M. BADACHE ne prenant pas part au vote

- **Service Europe, relations internationales et coopération décentralisée - Subventions affectées - Association pour le jumelage Caen Nashville**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE les subventions affectées suivantes :

Association pour le jumelage Caen-Nashville..... 430 €

Association pour le jumelage Caen-Nashville..... 4 060 €

Adopté à l'unanimité.

M. BADACHE ne prenant pas part au vote

- **Service Europe, relations internationales et coopération décentralisée - Subvention affectée - Association Caennaise pour la connaissance de l'Allemagne**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE la subvention affectée suivante :

Association Caennaise pour la Connaissance de l'Allemagne..... 1 036 €

Adopté à l'unanimité.

- **Mise en commun de moyens relative aux infrastructures et services numériques - Conditions particulières pour l'exploitation et le partage du service mobile de gestion des points d'intérêts INCITY**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de conditions particulières pour l'exploitation et le partage du service mobile de gestion de points d'intérêt INCITY entre la Communauté d'agglomération Caen la mer et la Ville de Caen ;

AUTORISE M. le Député-Maire ou son représentant à signer ces conditions particulières, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel municipal - Modification n°7 du tableau des emplois permanents 2013**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE les transformations des emplois au regard des recrutements et des évolutions d'organisation, soit 15 emplois.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel municipal - Renouvellement de l'emploi de contractuel de chef de service télécommunications et infrastructures réseaux**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de renouveler l'emploi de contractuel à temps complet de chef du service télécommunications et infrastructures réseaux en application de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

DECIDE de fixer la rémunération de cet emploi par référence au grade d'ingénieur territorial principal, soit au 2^{ème} échelon (indice brut 593) assortie de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement ainsi que des primes et indemnités afférentes au grade d'ingénieur territorial principal telles que définies par délibérations du Conseil Municipal ;

AUTORISE Monsieur le Député-Maire ou son représentant à signer le contrat ainsi que tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel municipal - Direction de l'Education - Renouvellement d'un emploi de chargé de mission à temps complet**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de renouveler l'emploi de contractuel à temps complet de chargé(e) de mission au sein de la Direction de l'Education en application de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

DECIDE de fixer la rémunération de cet emploi par référence au grade d'attaché territorial, soit au 2^{ème} échelon (indice brut 423) assortie de l'attribution de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement ainsi que des primes et indemnités afférentes au grade d'attaché territorial telles que définies par délibérations du Conseil Municipal ;

AUTORISE Monsieur le Député-Maire ou son représentant à signer le contrat ainsi que tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel municipal - Gestion des parcours professionnels - Cadre d'emploi des administrateurs - Modalités d'accès à l'échelon spécial**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2014, à 100% le ratio d'avancement à l'échelon spécial pour les grades d'administrateur hors classe et d'administrateur général.

Adopté à l'unanimité.

- **Convention de transport de personnes en situation de handicap avec MOBISTO**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Député-Maire ou son représentant à signer la convention relative aux transports de personnes en situation de handicap avec la société MOBISTO.

Adopté à l'unanimité.

- **Avenants aux conventions de mutualisation de services entre la Ville de Caen et la Communauté d'Agglomération Caen la Mer, concernant la DOSIIN (avenant n°2) et le pôle médico-social (avenant n°1).**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les deux avenants aux conventions de service commun (pôle médico-social avenant n°1, informatique avenant n°2) ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Contrat d'assurances dommages aux biens de 1ère ligne - Avenant n° 1 portant majoration du taux de prime de 15% - Autorisation de signer l'avenant au marché**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Député-Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 au marché d'assurances passé auprès du Cabinet Pigeonneau Assurances, agence générale MMA, pour assurer les dommages aux biens, bris de machines et les risques informatiques portant majoration du taux de prime de 15 % à compter du 1^{er} janvier 2014.

Adopté à l'unanimité.

- **Fournitures, prestations et travaux sur le patrimoine communal - Autorisation de signer et souscrire les accords-cadres, les marchés subséquents, les procédures adaptées d'un montant supérieur à 200 000 €HT, les marchés suite aux appels d'offres et les marchés négociés suite aux appels d'offres infructueux**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Député-Maire ou son représentant à signer les marchés ainsi que les avenants éventuels sans incidence financière sur le montant desdits marchés.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel municipal - Signature d'une transaction avec le Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante**

Dossier évoqué à huis clos.

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Député-Maire, ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville, au Service des Assemblées.

AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, LE 18 DECEMBRE 2013